



Mercredi 9 janvier 2019

Monsieur Martin HIRSCH
Directeur Général de l'AP-HP
3 avenue Victoria
75004 Paris

Objet : Préavis de grève

Monsieur le directeur général,

Nous vous demandons de bien vouloir accuser réception du présent préavis de grève, conformément au 3^{ème} alinéa de l'article 3 de la loi n°777 du 31 juillet 1963.

Nous vous informons que le Syndicat SUD Santé solidaires AP-HP a déposé un préavis de grève à compter du mardi 15 janvier 2019 à partir de 00h00 et pour une durée illimitée, pour l'ensemble des personnels non médicaux et médicaux des urgences de l'hôpital Henri Mondor.

Pour les agents soumis au service continu et dont les horaires d'embauches et de débauches débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées

➤ **Revendications :**

- Création, également remplacement, du nombre d'emplois suffisant pour pallier aux dysfonctionnements du service, c'est-à-dire au minimum
 - En journée : 6 postes d'infirmiers supplémentaires ainsi que 6 postes d'aides-soignants supplémentaires
 - De nuit : 2 postes d'infirmiers supplémentaires et 1 poste d'aide-soignant supplémentaire
- Remplacement systématique des congés longues durées ainsi que des congés maternités
- réparation, remplacement et mis à disposition de jour comme de nuit du matériel nécessaires au fonctionnement du service (brancards, ...)

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sincères salutations.

Cathy LE GAC et Olivier YOUINOU
Co-Secrétaires Généraux
Syndicat Sud Santé APHP